Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio VD

Neueintragungen - Nouvelles inscriptions - Nuove iscrizioni

Fédération Internationale de Padel, à **Lausanne**, rue de l'Aurore 1, c/o Anne-Sophie Thilo, 1005 Lausanne, CHE-154.720.366. Nouvelle association. Statuts: 19 novembre 2015. But: les principes et objectifs, sans que cette liste soit limitative, pour lesquels la fédération est créée, sont: d'encourager la croissance et le développement du sport de padel à l'échelle universelle; d'assumer les fonctions de corps gouvernant à niveau mondial pour le sport de padel; d'établir, amender, défendre et faire appliquer les règles du padel; obtenir qu'il existe une interprétation uniforme du règlement du padel et du contrôle des compétitions, tout en élaborant et développant des recommandations et des conseils aux juges et arbitres; de promouvoir et développer le jeu à l'échelle universelle à tous les niveaux, sans considération d'âge, sexe ou handicap; de prendre toutes les mesures paraissant utiles à la progression des intérêts du padel sur le plan international; de promouvoir et d'encourager l'enseignement du padel; d'établir et de faire appliquer les règles des championnats internationaux par équipes et par couples et des tournois de la fédération; d'attribuer les championnats officiels de padel reconnus par la fédération; de permettre aux associations affiliées, par une action commune, d'avoir plus de poids dans leurs négociations avec les organismes dirigeants d'autres sports; de préserver l'indépendance de la fédération en tout ce qui concerne le jeu de padel sans intervention de toute autre autorité extérieure dans ses rapports avec ses nations et associations régionales affiliées; de définir les exigences du statut de joueur de padel et de contrôler le jeu amateur, professionnel et mixte amateur/professionnel; d'imprimer et publier périodiquement, lorsque l'occasion le demande, toutes les règles et les règlements qui sont nécessaires pour le bon développement du padel; d'administrer les finances de la fédération de la manière jugée la plus opportune; de préserver l'indépendance et l'intégrité du padel en tant que sport; de ne s'engager que dans des actes ou activités non-interdits sous toute législation en cours dans la nation siège de la fédération; d'établir et maintenir des relations, contacts et négociations avec associations, fédérations et en général avec entités sportives; de renforcer les liens d'amitié et sportifs entre les différents membres qui la composent et d'encourager l'affiliation de nouveaux membres; demander à tous ses membres d'accepter les sanctions que l'un d'entre eux peut imposer à ses propres affiliés; d'arbitrer et résoudre les différends entre ses membres et, en général, de faire respecter les principes sur lesquels la FIP est fondée, en prenant les mesures jugées nécessaires à défendre les intérêts du padel sous tous points de vue, y compris sous le point de vue international; de représenter le sport du padel auprès des organisations internationales, fédérations sportives internationales et toute autre entité, en défendant ses intérêts et l'intégration totale dans le comité olympique international et la participation aux jeux olympiques, en général, toute action qui découle de ce qui précède, ou représente une action qui est bénéfique pour la promotion du sport international en général et du sport du padel en particulier; de remplir ses objets et buts sans injuste discrimination de couleur, race, nationalité, origine ethnique ou nationale, âge, sexe ou religion; à cet égard, la FIP va suivre les principes et les idéaux olympiques; soutenir une représentation équitable des femmes dans les activités sportives et dans la gestion du sport. Ressources: contributions, donations, revenus du patrimoine social; cotisations annuelles; frais de secrétariat; canon pour les tournois et championnats; frais de participation aux tournois, championnats, cours et séminaires. Administrateurs: Patti Daniel Alejandro, d'Italie, à Bologne (Italie), président, avec signature individuelle, Garcia Frapolli Jose Luis, du Mexique, à Naucalpan de Juárez (Mexique), Miller Vidal Diego Miguel, d'Uruguay, à Montevideo (Uruguay), Moraes Ohlweiler Denise, du Brésil, à Porto Alegre (Brésil), Stamile Belisario Alberto dit Bill, du Canada, à Calgary (Canada), Pavy Alexandre, de Belgique, à Bruxelles (Belgique), Hernández Ripoll Pedro, d'Espagne, à Barcelone (Espagne), les six vice-présidents, Marin Cao Francisco Javier, d'Espagne, à Madrid (Espagne), secrétaire général, et Catenacci Francesco, d'Italie, à Bologne (Italie), trésorier, les huit sans signature.

Registre journalier no 3287 du 22.02.2017 / CHE-154.720.366 / 03372665